

## LEGISLATURE 2016 – 2021

---

### PROCES-VERBAL no 4

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 14 décembre 2016  
à la Salle des Remparts

Présidence : Mme Geneviève Pasche

#### **ORDRE DU JOUR**

Préambule musical par l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 3 de la séance du 12 octobre 2016
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations
  - 4.1. de M. Gabriel Ranzato (UDC) en remplacement de Mme Sophie Lorimier, démissionnaire
  - 4.2. de Mme Lucia Fesselet-Comina (Verts) en remplacement de Mme Danielle Rosset, démissionnaire
5. Nomination d'une commission pour la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
7. Préavis
  - 7.1. Préavis municipal N° 24/2016 - Budget 2017 du Fonds culturel Riviera
  - 7.2. Préavis municipal N° 25/2016 - Budget 2017 de la Commune de La Tour-de-Peilz
  - 7.3. Préavis-rapport municipal N° 26/2016 - Réponse au postulat de M. Jean-Sébastien Fornerod (UDC) « Partage et récupération des objets encombrants »
  - 7.4. Préavis municipal N° 27/2016 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'500'000.-- pour les travaux de restauration du temple St-Théodule
  - 7.5. Préavis municipal N° 28/2016 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 217'000.-- pour la réalisation d'un cheminement piétonnier en rives du lac, sur le tronçon compris entre les bains de la Becque et la plage de la Maladaire
  - 7.6. Préavis municipal N° 29/2016 - Demande de crédit de Fr. 150'000.-- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du collège et de la salle de gymnastique de Bel-Air
8. Rapports
  - 8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblir les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil »
  - 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Gérald Helbling (PS) « Affichage politique »
  - 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts) « Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique »
  - 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2016 - Demande de crédit de Fr. 533'755.-- pour le remplacement des programmes de gestion communale
  - 8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2016 - Demande de crédit de Fr. 210'000.-- pour les travaux de rafraîchissement intérieur, transformation de la cuisine et remplacement de la chaudière à gaz de la Maison Hugonin
  - 8.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 23/2016 - Budget 2017 de la CIEHL
  - 8.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2016 - Budget 2017 du Fonds culturel Riviera

9. Communications municipales
- 9.1. Communication N° 18/2016 - Transformation de la cuisine de la garderie Croqu'Lune - Décompte final
- 9.2. Communication N° 19/2016 - Actions humanitaires d'urgence de la Municipalité en 2016
- 9.3. Communication N° 20/2016 - Nominations au sein de l'administration communale
10. Propositions individuelles et divers

*La séance débute par une prestation de l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz, sous la direction de Mme Sophie Briquet.*

## **Appel**

72 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Etienne Balestra – Nicolas Bastard – Michel Culand – Ghislaine Durand – François Grognoz – Guillaume Jung – Yvan Kraehenbühl – Claude-Alain Luy – Nicolas Mattenberger – Serge Overney – Antonia Winter

Absent(e)s : Dominique Vaucoret

Mme la Présidente ouvre la 4<sup>ème</sup> séance de l'année 2016-2017, 4<sup>ème</sup> séance de la législature 2016-2021, en saluant toutes les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter les discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre les débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel. Elle tient à saluer la présence dans le public du nouveau chef du service des finances, M. Michael Zenger, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2017.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il y a lieu d'ajouter les points suivants :

- 6.1. Annonce par M. J. Vallotton du titre d'un postulat qu'il déposera lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017
- 6.2. Interpellation de M. G. Ranzato intitulée « Nuisances sonores à la route de Blonay »
- 6.3. Interpellation de M. L. Gonin intitulée « Utilisation du logo de la commune de La Tour-de-Peilz par les partisans de la hausse d'impôts »
- 6.4. Postulat de M. P. Frey « FCR, de la nécessité de réviser les critères d'éligibilité des institutions bénéficiaires »
- 9.4. Communication N° 21/2016 – Révision du Plan général d'affectation – Programme

La Municipalité a retiré son préavis relatif au budget 2017 de la commune. Cet objet sera traité lors de la séance du 21 décembre 2016.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

## **2. Adoption du procès-verbal N° 3 de la séance du 12 octobre 2016**

La parole n'est pas demandée. Au vote, **le procès-verbal N° 3 de la séance du 12 octobre 2016 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

## **3. Communications du bureau du Conseil communal**

- Lettre de l'Association des Amis du Gymnase de Burier qui remercie chaleureusement le Conseil pour l'attribution des jetons de présence de la dernière séance du Conseil 2015-2016
- Mme T. Aminian a été assermentée au Grand Conseil mardi dernier. Nous saluons cette nouvelle députée et la félicitons de sa nomination
- Lettre de Mme G. Krekic annonçant sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. Son remplacement interviendra lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017
- Lettre de Mme D. Rosset annonçant sa démission du Conseil communal. Son remplacement interviendra sous point 4.2 de l'ordre du jour
- Le Bureau n'a reçu à ce jour aucune nouvelle du Conseil d'Etat au sujet de la requête en annulation de la décision prise le 15 août 2016 par les représentants des groupes politiques

#### 4. Assermentations

- 4.1. de M. Gabriel Ranzato (UDC) en remplacement de Mme Sophie Lorimier, démissionnaire  
4.2. de Mme Lucia Fesselet-Comina (Verts) en remplacement de Mme Danielle Rosset, démissionnaire

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Gabriel Ranzato**, né le 9 août 1952 et domicilié à la route de Blonay 132B, en remplacement de Mme Sophie Lorimier, membre du groupe UDC, démissionnaire
- **Mme Lucia Fesselet-Comina**, née le 16 mai 1961 et domiciliée au chemin du Levant 22, en remplacement de Mme Danielle Rosset, membre du groupe des Verts, démissionnaire

#### 5. Nomination d'une commission pour la révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Ludovic Gonin
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette de Gautard-Rayroud - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Dominique Vaucoret - Nicolas Bastard
	VERTS	Elisabeth Leimgruber
	PDC+ Indépendants	Margareta Brüssow

#### 6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

- 6.1. M. J. Vallotton indique qu'il déposera, lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017, un postulat dont le libellé est le suivant : « Pour que les citoyens de La Tour-de-Peilz puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale, la Municipalité de La Tour-de-Peilz étudie avec celle de Vevey, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ». Une proposition similaire a déjà été faite à Vevey, signée par des conseillers de cinq partis, de droite, du centre et de gauche ; elle a été adoptée et renvoyée à la Municipalité.
- 6.2. Interpellation de M. G. Ranzato intitulée « Nuisances sonores à la route de Blonay »

Le texte de cette interpellation est le suivant :

« Récemment, l'EVAM a installé un centre qui abrite des migrants à la Route de Blonay. Cela dit, force est de constater que depuis leur arrivée, les habitants de ce quartier, dont je fais partie, constatent une augmentation notable du niveau de nuisances sonores en particulier en soirée et ce jusqu'au milieu de nuit si bien que nous devons régulièrement faire appel aux forces de l'ordre afin de pouvoir dormir à des heures décentes.

Comme la plupart de nos concitoyens, je souhaite de tout cœur que ces migrants parviennent à s'intégrer efficacement dans notre société et espère fortement que ce problème de nuisances sonores s'estompera par la suite.

Mais la situation actuelle n'est malheureusement pas acceptable pour moi comme pour la plupart des habitants de ce quartier qui se sont manifestés auprès de moi.

Aussi, je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité est-elle consciente des difficultés rencontrées par les habitants du quartier de la Rte de Blonay relatives aux nuisances sonores ?
2. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises afin de réduire ces nuisances sonores ?
3. La Municipalité envisage-t-elle de solliciter l'EVAM afin de mettre un gardien de nuit à disposition ?

Je remercie d'avance la Municipalité d'une réponse écrite. »

La parole n'est pas demandée. **Cette interpellation n'étant soutenue que par quatre autres conseillers, elle est considérée comme classée.**

6.3. Interpellation de M. L. Gonin intitulée « Utilisation du logo de la commune de La Tour-de-Peilz par les partisans de la hausse d'impôts »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Le 27 novembre dernier, la population boélande a été amenée à se prononcer sur une hausse de six points d'impôts. A cette occasion, les citoyens boélands ont reçu un flyer des partisans du OUI où figurait uniquement le logo de la commune de La Tour-de-Peilz.

Alerté par de nombreuses citoyennes et citoyens, qui s'étonnaient d'y voir figurer ce logo communal, nous avons demandé des compléments d'informations. D'après la réponse que nous avons reçue par M. Vincent Duvoisin, responsable des affaires communales et droits politiques, il apparaîtrait que la commune de La Tour-de-Peilz, n'a en aucun cas participé à la création ou la transmission du flyer en question.

Aussi, au vu des informations qui précèdent, il apparaîtrait que le logo de La Tour-de-Peilz ait été utilisé par les partisans de cette hausse d'impôts sans l'aval de la Municipalité. Les citoyennes et citoyens de notre chère commune, peuple souverain qu'ils représentent se sentent quelque peu désorientés voire presque abusés par ce procédé. Prêtant à confusion sur qui est l'expéditeur.

Aussi, il nous paraît nécessaire de demander les compléments suivants à la Municipalité :

1. La Municipalité confirme-t-elle qu'elle n'est pas l'émettrice de ce flyer ?
2. La Municipalité a-t-elle donné l'autorisation aux partisans d'utiliser le logo de notre commune dans le cadre de cette votation ?
3. La Municipalité a-t-elle participé financièrement à ce flyer, car nous y voyons son logo ?
4. La Municipalité entend-elle informer ses habitants de l'utilisation sans autorisation de notre logo communal, s'il est démontré que les personnes nommées sur le flyer ont utilisé le logo sans autorisation ?
5. La Municipalité entend-elle à l'avenir protéger son logo ?
6. La Municipalité entend-elle édicter une charte, respectivement des règles d'utilisation de son logo à l'intention des partis représentés au Conseil communal ?

Je remercie d'avance la Municipalité d'une réponse écrite. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

6.4. Postulat de M. P. Frey « FCR, de la nécessité de réviser les critères d'éligibilité des institutions bénéficiaires »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« En complément au postulat du 3 février 2016 de Mme A.-M. Arnaud et suite au constat d'impuissance auquel nous sommes forcés de nous rendre, je formule la demande suivante :

- qu'il plaise à la Municipalité d'entreprendre toutes démarches formelles et informelles pour que soit renégociée la répartition des ressources du FCR et pour que le Musée suisse du Jeu soit inscrit au rôle des institutions qui en bénéficie, en raison :
  1. de l'étendue de son impact (largement plus que régional),
  2. de la permanence de son action et
  3. du professionnalisme de son animation comme de sa gestion.

Ces trois points sont, vous le savez toutes et tous, les critères centraux d'attribution de subventions du FCR.

Au cas où ce postulat devait être adopté, l'idée est qu'il soit directement transmis à la Municipalité. »

M. P. Frey ajoute que le Fonds culturel Riviera a déployé des effets importants. Il a permis le développement d'une véritable saison culturelle sur la Riviera ; il peut être considéré comme un succès et un acquis. Malgré les modifications de son organisation, intervenues en 2003, l'évolution démographique et l'évolution des

politiques culturelles locales - celle de La Tour de Peilz en particulier - font qu'aujourd'hui le fonctionnement du FCR n'est plus vraiment adapté à la situation. La répartition des subventions qu'il distribue doit être revue. Si le Musée suisse du Jeu veut tenir son rang et l'améliorer parmi les 1'140 musées que compte la Suisse, cela exige un budget spécifique, régulier et raisonnablement garanti qu'il estime de l'ordre de fr. 140'000.--. Les investissements qui devront être consentis très prochainement au Château apporteront beaucoup au confort et au rayonnement du musée. Ces investissements sont absolument nécessaires, mais pas suffisants. Pour inverser la tendance au déclin de sa fréquentation, le musée doit impérativement pouvoir ajouter à son action scientifique et de conservation permanente des expositions temporaires, régulières dans l'idéal, annuelles à tout le moins. Ces événements temporaires sont l'occasion de recruter de jeunes commissaires. Ces contrats à durée déterminée n'engagent pas la commune sur le long terme, mais permettent de conduire le projet en lui-même. Ils nous lient en outre à un réseau international et nous offrent une relève pour l'époque future où il faudra remplacer le directeur actuel. Il est très difficile de demander à la Société des amis de rassembler ces moyens supplémentaires et très hasardeux d'espérer compter sur le mécénat privé pour financer des tâches « invisibles ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, il y a 36 voix pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité, 8 avis contraires et 18 abstentions. La majorité absolue étant fixée à 37 voix, force est de constater que la prise en considération de ce postulat est refusée.

Des doutes s'élèvent alors, notamment de la part du postulant, quant à la validité de cette décision, qui pourrait faire l'objet d'un recours auprès de la Préfecture.

Revenant après coup sur cette question, la Présidente remarque qu'effectivement l'art. 89 du règlement du Conseil ne précise pas si le renvoi à la Municipalité doit être accepté à la majorité absolue ou à la majorité simple. Une discussion a lieu à ce sujet. On constate encore une fois que le règlement du Conseil n'est pas très clair. La majorité absolue s'applique pour le vote à bulletin secret (art. 129 RCC). L'art. 130 précise que « la décision est admise si elle obtient plus de la moitié des suffrages valablement exprimés. Les abstentions ne sont jamais comptées pour déterminer la majorité ». Une majorité des conseillers s'étant déclarée en faveur du renvoi à la Municipalité, la Présidente estime au final que **ce postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport**. Elle fera toutefois valider cette décision par le Préfet.

## 7. Préavis

### 7.1. Préavis municipal N° 24/2016 - Budget 2017 du Fonds culturel Riviera

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

### 7.2. Préavis municipal N° 25/2016 - Budget 2017 de la Commune de La Tour-de-Peilz

Mme la Présidente rappelle que la Municipalité a retiré ce préavis. Le budget avait été élaboré sur la base du taux d'imposition à 70 points qui avait été voté par le Conseil communal. Pour respecter la volonté populaire exprimée le 27 novembre dernier suite au référendum lancé par l'UDC, ce budget a donc dû être modifié en tenant compte d'un taux d'imposition à 64 points. Chaque conseiller a reçu ou recevra le nouveau préavis et les 69 amendements de la Municipalité. La Commission des finances se réunira le vendredi 16 décembre pour examiner ce préavis. Le budget 2017 sera donc débattu et voté lors de la séance du 21 décembre 2016, et non avant le 15 décembre comme l'exige la loi sur les communes. Cette procédure a été choisie d'entente avec le Préfet.

### 7.3. Préavis-rapport municipal N° 26/2016 - Réponse au postulat de M. Jean-Sébastien Fornerod (UDC) « Partage et récupération des objets encombrants »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Christian Anglada
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Eric Mamin - Jean-François Treyvaud
	SOCIALISTE	Nathalie Demarta - Serge Overney
	UDC	Jean-Sébastien Fornerod
	PDC + Indépendants	Anne Lachat Baechler

7.4. Préavis municipal N° 27/2016 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'500'000.-- pour les travaux de restauration du temple St-Théodule

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC+ Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anna Tobler - David Langelaan
	SOCIALISTE	Philippe Neyroud - Gérald Helbling
	UDC	Gabriel Ranzato
	VERTS	Vera Moser

7.5. Préavis municipal N° 28/2016 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 217'000.-- pour la réalisation d'un cheminement piétonnier en rives du lac, sur le tronçon compris entre les bains de la Becque et la plage de la Maladaire

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette de Gautard-Rayroud
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Claude-Aimé Chevalley
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez - Jacques Vallotton
	UDC	Olivier Coeytaux
	VERTS	Christian Anglada
	PDC + Indépendants	Aloïs Raemy

7.6. Préavis municipal N° 29/2016 - Demande de crédit de Fr. 150'000.-- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du collège et de la salle de gymnastique de Bel-Air

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Kurt Egli - Michel Sandoz
	SOCIALISTE	Jacques-André Schneider
	UDC	Ludovic Gonin
	VERTS	Roberto Carbonell
	PDC + Indépendants	Willy Bühlmann

## 8. Rapports

8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblent les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil »

Rapport lu par M. Gérald Helbling

Mme la Présidente précise en préambule que la procédure qui était appliquée jusqu'à aujourd'hui a changé suite à la nouvelle loi sur les communes. La décision de ce soir se limitera à statuer sur la prise en considération ou non de la motion et son renvoi à la Municipalité. Celle-ci déposera ensuite un préavis au Conseil sur un projet de règlement, qui pourra tenir compte de toute ou partie des propositions de la commission. Pour rappel, la Municipalité peut aussi assortir le préavis d'un contre-projet.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et trois abstentions), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblent les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil »,
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## d é c i d e

de prendre en considération la dite motion et de l'adresser à la Municipalité pour le dépôt d'un préavis sur le projet de modifications du règlement tel que proposé.

### 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Gérald Helbling (PS) « Affichage politique »

#### Rapport lu par M. Christian Anglada

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. G. Helbling rappelle que l'année 2017 sera marquée par un cycle électoral qui verra les partis défendre leurs idées auprès des citoyennes et citoyens. En prévision de ces différentes échéances et sur la base des expériences des dernières campagnes, il apparaît utile de partager de manière volontaire quelques règles quant à l'affichage politique. Il est en effet arrivé par le passé que des affiches soient posées sur des candélabres, panneaux de chantiers, giratoires et propriétés privées de façon inadaptée, compromettant la sécurité routière. Il a pris acte qu'il appartiendrait à la Municipalité de régler l'affichage à l'intérieur de la ville, respectivement aux abords des axes prioritaires, giratoires et passages piétons, auxquels ont fréquemment recours les partis politiques, affichages certes tolérés par le passé moyennant le respect de quelques règles élémentaires, mais manifestement plus tellement respectés au niveau communal actuellement. La Municipalité disposant depuis peu d'un guide d'affichage politique respectueux de la sécurité routière, publié par la Direction générale de la mobilité et des routes, il y aurait lieu que les chefs de partis s'y réfèrent afin de prendre nombre de bonnes dispositions à ce sujet. Ces informations permettent de différencier aussi clairement que possible la nature des affichages acceptés et des distances à respecter dans les lieux sensibles, voire interdits. Ayant pris connaissance du contexte cantonal peu après la séance de la commission, il transforme sa motion en postulat. Il encourage donc la Municipalité à porter son attention aux recommandations cantonales de la DGMR et, de manière plus générale, d'envisager dénoncer la convention qui la lie à la Société Générale d'Affichage jusqu'au 31 décembre 2016, en vue de manifester ultérieurement son intérêt pour un concept général d'affichage plus moderne et mieux adapté à l'utilisation des nouveaux médias.

M. K. Egli a parfois l'impression de ne pas vivre dans la même commune que certains motionnaires ou postulants. Contrairement à M. G. Helbling, il n'a pas vu un grand désordre et beaucoup de déprédations dans l'affichage politique. La prétendue surenchère constatée par le motionnaire n'est certainement pas due à une augmentation des panneaux par parti, mais à une augmentation du nombre de partis (quatre en 2011, deux de plus en 2016, soit une augmentation de 50%). Cette proposition est une nouvelle tentative de se décharger du travail de base sur le dos de la communauté. Personnellement, mais également en sa qualité de président de parti, il refuse de charger le contribuable d'une partie de nos frais de campagne. Peu importe qu'il s'agisse d'un soutien financier ou d'une mise à disposition d'emplacements. Dans les communes qui sont strictes dans leur règlement et qui mettent des espaces bien déterminés et équipés à disposition des partis, l'affichage sauvage dans les quartiers extérieurs, sur des terrains supposés privés, s'est développé comme jamais. A force de vouloir intervenir partout, on pourrait aussi limiter le nombre des tous-ménages que chaque parti est en droit d'envoyer, les surfaces et le nombre de stands qui peuvent être installés, le nombre de bouteilles de vin ou les kilos de bonbons ou chocolats qui peuvent être offerts à la population, sans compter le nombre de flyers et journaux qui finissent à la déchetterie. Conservons encore un peu de liberté dans ce pays et cessons de vouloir tout réglementer. Il refusera donc cette proposition, qu'il s'agisse d'un postulat ou d'une motion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont refusées à la majorité (un grand nombre d'avis favorables et une abstention)**. Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu la motion de M. Gérald Helbling (PS) « Affichage politique », transformée en postulat,
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## d é c i d e

de ne pas prendre en considération le postulat de M. Gérald Helbling (PS) « Affichage politique » et de ne pas le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts) « Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique »

Rapport lu par Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. K. Egli revient sur l'affirmation qui figure dans le rapport selon laquelle « le travail des jardiniers de La Tour-de-Peilz est déjà bien adapté pour préserver la biodiversité sur les surfaces concernées ». Dès lors, pourquoi signer une nouvelle charte et se charger d'une nouvelle contrainte, aussi petite soit-elle ? Il en a assez d'un monde sur-réglementé qui ne coûte rien au départ, mais qui finit par peser lourd sur le budget, rien qu'en frais administratifs. La commune emploie du personnel responsable, qui a encore le plaisir de réfléchir au travail et de se remettre régulièrement en question. Ne le mettons pas dans un carcan administratif qui représentera une nouvelle obligation au quotidien. C'est une surface totale de 4'845 m<sup>2</sup> qui est concernée, soit 1,49 o/oo du territoire communal de 3'240'000 m<sup>2</sup>. N'avons-nous pas plus urgent à faire dans notre commune ? Il faut plutôt relever l'excellent travail de nos jardiniers, les encourager à poursuivre dans cette voie et les féliciter, au lieu de les ligoter par une nouvelle charte.

Mme E. Leimgruber indique qu'il n'y aura aucun frais administratif si la commune signe cette charte. Le Conseil n'a pas le droit de rejeter une demande simplement parce qu'elle lui paraît minuscule. Cette charte a valeur morale, elle ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte sur les objets dont il est question dans le plan de gestion. Pro Natura s'engage à accompagner la commune dans sa démarche en se tenant à sa disposition pour tout conseil en relation avec l'entretien différencié de ces talus de routes. Ce que Pro Natura propose concrètement, c'est d'envoyer une biologiste sur place pour faire le travail de relevé. S'il y a des plantes ou des fleurs rares, les jardiniers seront simplement priés de laisser un espace autour afin de les protéger. Cela n'a rien d'un carcan.

M. Ch. Anglada estime que si la surface concernée est effectivement minime, le travail sera particulièrement réduit pour le personnel de la commune. Si Pro Natura propose de travailler sur les talus, c'est qu'ils constituent un réseau intéressant pour la protection de la biodiversité. En termes de limites planétaires, la biodiversité est une de celles qui est déjà largement dépassée. Le territoire de notre pays est de plus en plus urbanisé et ce n'est malheureusement pas à la campagne que la biodiversité est la mieux préservée, d'où l'intérêt de pouvoir protéger des talus qui ne sont pas d'une utilité exemplaire et qui ne gênent pas pour d'autres activités.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 40 voix contre 19 (sept abstentions), comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- Vu le postulat de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts) « Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique »,
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

de prendre en considération le postulat de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts) « Charte des talus et bords de route de grande valeur écologique » et de l'adresser à la Municipalité pour étude et rapport.

8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2016 - Demande de crédit de Fr. 533'755.-- pour le remplacement des programmes de gestion communale

Rapport lu par M. Erik Dumusque

L'entrée en matière n'est pas combattue.



M. J.-Y. Schmidhauser constate que l'on demande au Conseil, au point 2 des conclusions, de prendre une décision qui n'est pas de sa compétence. On ne cesse de dire que le Conseil ne doit pas faire de la cogestion. Or, le Conseil est invité ici à décider d'une attribution selon les marchés publics. Il ne se dit pas certain que ce soit au Conseil communal de décider d'attribuer un contrat à telle ou telle entreprise, puisque sa compétence est exclusivement une compétence en matière financière. Il faudrait donc corriger le préavis, respectivement le rapport, pour supprimer le point 2 des conclusions.

Mme la Présidente relève qu'il faudrait qu'un amendement soit déposé de manière formelle.

M. le Syndic indique que la Municipalité accepte de supprimer le point 2 des conclusions. Il s'agit purement d'une question de forme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles que corrigées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 21/2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'approuver la présente demande de crédit afin de financer le remplacement des programmes communaux, en vue de l'acquisition d'un ERP ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 510'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.018.00 « Rempl. programmes de gestion communale » ;
3. d'intégrer à ce montant les deux crédits d'étude accordés par la Municipalité, compte 9170.066.00 « Etude - Changement des logiciels métiers », pour un total de Fr. 23'755.-- ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 533'755.-- par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 12'518'000.-- ;
5. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 28'000'000.-- ;
6. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
- 8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2016 - Demande de crédit de Fr. 210'000.-- pour les travaux de rafraîchissement intérieur, transformation de la cuisine et remplacement de la chaudière à gaz de la Maison Hugonin

Rapport lu par M. Gérald Helbling

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal No 22/2016
- Oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de rafraîchissement intérieur, transformation de la cuisine et remplacement de la chaudière à gaz de la Maison Hugonin ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 210'000.--, à prélever par le débit du compte N° 9143.078.00 « Rénovation Maison Hugonin » ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 12'008'000.- ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
5. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles en 2017.

#### 8.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 23/2016 - Budget 2017 de la CIEHL

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme A.-M. Arnaud remarque que le rapport, en page 2, fait état d'un document regroupant tous les objets subventionnés par la CIEHL depuis sa création. La Municipalité peut-elle transmettre ce document au Conseil ? En page 3, M. L. Wehrli, syndic de Montreux, indique qu'il n'y a pas de liste officielle des projets. S'il n'y a pas de prévisions, il cite toutefois un projet de mise aux normes ECA de l'Auditorium Stravinski ; des installations sportives sont également évoquées. Elle rappelle que l'Auditorium Stravinski a profité en 2012 d'un versement de la CIEHL pour un million de francs. A sujet du Château de La Tour-de-Peilz, M. L. Wehrli se rapporte aux informations transmises par M. L. Kaufmann. La Municipalité peut-elle nous faire connaître ces informations ? A-t-elle préparé un dossier pour la CIEHL et fait une demande de reconnaissance d'intérêt public pour le château ? Merci à la Municipalité de répondre par écrit à ces questions.

Mme la Présidente remarque que nous sommes dans le cadre d'un préavis et pas d'une interpellation. On ne peut donc pas demander une réponse écrite.

M. le Syndic ajoute que si un conseiller ou une conseillère a des questions à poser, il doit s'adresser directement à la commission de la CIEHL ou aux représentants boélands au sein de cette commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (six abstentions), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 23/2016 ;
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e

d'adopter le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

#### 8.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2016 - Budget 2017 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Antoinette De Gautard-Rayroud

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. K. Egli rappelle que « la culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité » (Gao Xinjiang, écrivain chinois). Il a pour sa part toujours été un ardent défenseur du Fonds culturel Riviera. Il a régulièrement l'occasion de croiser

des Boélandes et des Boélands lors de manifestations culturelles, à Vevey et à Montreux, que nous ne pourrions pas organiser dans notre commune faute d'une infrastructure adéquate. En contrepartie, les spectacles au Théâtre du Château ou à la salle des Remparts attirent également des habitants d'autres communes. Ces spectacles sont moins nombreux et s'adressent à un public plus populaire, mais il doit y en avoir pour tous les goûts. Que les pouvoirs publics soutiennent la culture en général est une habitude bienheureuse et seules quelques rares personnes, peu importe leur tendance politique, contestent cet acquis. Sinon, il faudrait fermer une grande partie des salles de concert et de théâtre en Suisse et à l'étranger. Bien sûr que le sponsoring ou le mécénat existent, mais uniquement pour le haut de gamme et la culture de prestige. Le Fonds culturel Riviera est ou était un exemple de collaboration régional. Il est souvent cité en modèle. Les besoins culturels dans notre région sont très divers. Il en faut pour les touristes, pour les nombreux expatriés qui habitent sur la Riviera, mais surtout pour toutes les couches de la population avec leurs goûts, leur degré de connaissance de l'art et de la culture, mais également leur pouvoir d'achat très différents. Pour plus de 11'000 habitants, La Tour-de-Peilz verse un demi-million de francs dans cette caisse commune. Nous sommes donc un important pourvoyeur de fonds pour les grandes organisations de Montreux et de Vevey. Il ne le regrette pas et part toujours du principe que cet argent est bien investi, mais les flux financiers ne peuvent pas éternellement aller dans le même sens. Il donne l'exemple du violoniste Serge Charlet, citoyen de notre commune, qui souhaitait mettre sur pied un nouveau festival à la Salle des Remparts pendant la période culturellement creuse de mars et avril. Sa demande de soutien auprès du Fonds culturel Riviera n'a pas été acceptée, entre autres parce que le Septembre Musical de Montreux a, pour la première fois de son histoire, scindé sa programmation en deux parties, dont une pendant cette même période. Il trouve cette décision mesquine, car la somme demandée ne représentait rien par rapport au soutien accordé au Septembre Musical. Le public n'est certainement pas le même et on empêche un jeune de se lancer dans une nouvelle aventure. Si ses informations sont bonnes, il s'agit de fr. 8'000.--, sur un budget 3,8 millions avec un solde à octroyer de fr. 36'000.--. Cette décision - même si elle pourrait se justifier sur la base des statuts et des conditions d'octroi - est la preuve d'une absence totale de sens politique et d'une certaine exclusion des besoins du contribuable boéland. Ce n'est pas parce que nous n'avons jamais rien demandé que nous n'avons pas droit à quelque chose. Ce message doit absolument passer à l'étage supérieur et il prie notre représentant municipal au comité de direction du fonds d'être clair et ferme à ce sujet. Voilà sa condition pour accepter ce budget, faute de quoi il n'aura pas d'état d'âme à refuser celui de l'année prochaine ou, pire, à soutenir une dénonciation de la convention signée par notre commune.

Mme T. Aminian, municipale, indique qu'elle n'a pas attendu cette intervention pour agir. Elle a pris les choses en main.

M. J. Vallotton remarque que les délégués au Fonds culturel Riviera n'ont pas beaucoup de pouvoir. Ils ne peuvent qu'approuver le budget, puis les comptes. Tout le reste se passe au niveau de la délégation des dix municipalités. Ce sont ses membres qui gèrent l'argent (fr. 48.—/habitant, soit un budget de 3,8 millions de francs). Il faudrait trouver une solution pour augmenter les possibilités d'aides ponctuelles. Sur ces 3,8 mios, seuls fr. 30'000.— peuvent être accordés pour les anniversaires des institutions qui font déjà partie du fonds et fr. 20'000.— uniquement pour des événements ponctuels. Cela ne représente rien par rapport au budget global. Ce fonds culturel est un bel outil - d'autres régions nous l'envient - mais il faut faire en sorte qu'il y ait plus de souplesse, de flexibilité et qu'on puisse l'ouvrir davantage à des demandes ponctuelles.

Mme A. De Gautard-Rayroud indique que la réponse concernant la demande dont a fait état M. K. Egli n'est pas encore totalement arrêtée. Il est donc un peu tôt pour en parler comme si les choses étaient définitives. Elle rappelle que pour 2016, les demandes ponctuelles de La Tour-de-Peilz ont été acceptées. Le festival Nox Orae a été accepté en 2015 et passera en bénéficiaire fixe dès 2017. Notre commune n'est donc pas toujours laissée pour compte. Il y a énormément de demandes. Il y a des critères et ceux-ci sont très précis. Tout projet peut recevoir un avis favorable s'il répond à ces critères. Le fonds culturel ne va pas octroyer un financement simplement parce qu'une idée est bonne.

M. Ch. Anglada trouverait effectivement intéressant que, si la participation de la population boélande est d'à peu près un tiers sur un budget de 3,8 mios de francs et que fr. 20'000.— peuvent être attribués à des projets ponctuels, la part revenant à la politique locale qui soutient les associations culturelles locales ou des projets qui pourraient bénéficier des infrastructures locales, soit soutenue de manière plus ferme, quitte à ce qu'éventuellement on revoie un certain nombre de critères d'attribution. Il reste donc très dubitatif quant à la poursuite de ce soutien massif à certaines institutions et pas à d'autres, vu la proportion importante qui relève des finances de La Tour-de-Peilz.

M. G. Chervet indique que la participation de La Tour-de-Peilz n'est pas d'un tiers, mais de fr. 48.— par habitant, soit à peu près un demi-million de francs par année (moins d'1/7). Il soutient totalement les interventions de MM. K. Egli et J. Vallotton. Il faut absolument que La Tour-de-Peilz soutienne sa déléguée municipale pour

qu'elle puisse défendre les intérêts de la commune. Nous n'avons certes pas les mêmes infrastructures que Montreux ou Vevey, mais nous avons aussi une carte à jouer et nous contribuons aussi à ce fonds. Il acceptera donc le budget cette année, mais n'exclut pas non plus de revoir sa position l'année prochaine si le fonds culturel ne tient pas compte des soucis de La Tour-de-Peilz.

M. P. Frey estime qu'il faut tenir compte d'une proportion générale. La Ville de La Tour-de-Peilz, entre le Fonds culturel Riviera, les différentes aides de petite importance distribuées par la commission culturelle et le soutien à la Fondation du Musée du Jeu, consacre près de 2% de son budget à la culture. C'est énorme. La commune fait donc un très gros effort dans ce domaine. Les critères du Fonds culturel Riviera ne sont pas si précis que cela. Ce sont des critères généraux, politiques, et c'est juste qu'il en soit ainsi. Ils tiennent compte de l'étendue de l'impact de l'institution, de la permanence de l'action et du professionnalisme. Il y a donc une vraie idée de construire un projet dans la durée. Le problème, c'est que nous sommes exclus de ce projet d'ensemble avec notre principal vecteur culturel qu'est le Musée du Jeu. Il ne s'agit pas aujourd'hui de grappiller ici ou là quelques sous, mais de redistribuer les cartes de façon profonde pour que nous puissions non seulement faire survivre et vivre le Musée du Jeu, mais lui permettre de se déployer à l'avenir.

M. G. Chervet serait évidemment heureux si le Musée du Jeu pouvait bénéficier d'une aide du Fonds culturel, mais il croit se souvenir que les musées en sont exclus. Si l'on mettait dans le fonds tous les musées de la Riviera, il ne se dit pas certain que La Tour-de-Peilz serait proportionnellement gagnante.

M. M. Bloch remarque que le Fonds culturel apporte effectivement de grands bénéfices culturels à la région par son financement conséquent. La Tour-de-Peilz a dépensé 7 millions de francs pour rénover la Salle des Remparts. C'est un bel équipement, mais qui est à son avis sous-utilisé. Il s'agit aujourd'hui d'inscrire cette salle ou les équipements culturels de La Tour-de-Peilz dans le cadre d'une vision et d'une politique culturelle régionale afin que les organisateurs, qu'ils soient veveysans, montreusiens ou boélands, utilisent l'équipement le plus adéquat. Nous avons une très belle offre, très riche, dans la région, qui souvent gaspille même des moyens parce qu'on en arrive à une concurrence culturelle entre les lieux, ce qui n'est pas très sain. Il invite donc les personnes responsables, en particulier la Municipalité, à se pencher sur ces questions de coordination des équipements culturels.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quatre avis contraires et onze abstentions), comme suit :**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 24/2016 ;
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **d é c i d e**

d'adopter le budget 2017 du Fonds culturel Riviera.

#### **9. Communications municipales**

- 9.1. Communication N° 18/2016 - Transformation de la cuisine de la garderie Croqu'Lune - Décompte final
- 9.2. Communication N° 19/2016 - Actions humanitaires d'urgence de la Municipalité en 2016
- 9.3. Communication N° 20/2016 - Nominations au sein de l'administration communale
- 9.4. Communication N° 21/2016 - Révision du Plan général d'affectation - Programme

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

#### **10. Propositions individuelles et divers**

M. G. Vernez remarque qu'il y a deux endroits à La Tour-de-Peilz où les chiens peuvent s'ébattre en toute liberté (partie verte de la place des Terreaux et La Faraz). Il se dit étonné du peu d'activités, excepté les ébats des chiens, sur ces deux espaces publics. Serait-il utile ou adéquat d'installer un grand enclos réservé aux chiens sur ces emplacements ? Sa question vise à favoriser l'occupation de ces terrains par tous les usagers.

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur la liste des motions et postulats en suspens qui figure dans le procès-verbal de la séance précédente. Manque dans cette liste une motion de Mme N. Freers Signer qui avait pour but la création d'un espace engazonné sur le terrain de la Faraz. L'intéressée n'est plus membre du Conseil, mais sa motion a été prise en considération ; elle doit donc être traitée et faire partie des objets en suspens, parce qu'il n'y a, sauf erreur, jamais eu de réponse formelle.

Lors de la dernière séance, M. le Syndic a annoncé qu'une promesse de vente avait été signée avec Romande Energie pour un terrain. Une promesse de vente lie définitivement les parties concernées. Ce promesse réserve-t-elle la compétence du Conseil communal, puisqu'en principe seul le Conseil communal peut décider de la signature d'un acte à portée immobilière ?

M. le Syndic répond qu'il s'agit effectivement d'une compétence du Conseil communal. Une promesse de vente a été signée pour ferrer cette parcelle. Un projet a été établi pour une mise à l'enquête. Ce dossier doit d'abord passer en Municipalité avant de faire l'objet d'un préavis qui concernera en premier lieu l'achat de la parcelle, puis le projet lui-même.

M. J.-W. Fils-Aimé tient à remercier la Municipalité pour le don de fr. 1'750.— à la Chaîne du Bonheur en faveur des personnes victimes de l'ouragan Matthew à Haïti, son pays. Les petits ruisseaux font de grandes rivières et c'est en ajoutant tous ces montants que l'on parvient à soutenir la population qui a été durement touchée.

M. F. Vodoz rappelle que samedi se déroulera le « Noël au Château » et que le marché de Noël, organisé par la SICAT en collaboration avec la Municipalité, aura lieu dimanche, avec plus de 125 stands. Il invite donc chacun à venir soutenir les commerçants et artisans.

Mme N. Rivet indique que la commission des finances participera aux commissions chargées d'étudier les préavis N° 27/2016 et N° 29/2016.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h05. La séance est suivie du repas de fin d'année qui se tient sur place.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Présidente

La Secrétaire

G. Pasche

C. Dind